

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2015

Convocation du 07 janvier 2015

Présents : David **EMERAUD**, Florence **PERRISSEZ**, Richard **TESTA**, Stéphane **VILLARD**, Béatrice **Di RAFFAELLE-THUILIER**, Amandine **MAISSE**, Laurent **MAZARD**, Murièle **MICHAUD**, Caroline **PEAUCELLE**, Virginie **SIGNOL**,

Excusé : Pascal **BLOND**

Ordre du jour :

- ✓ Nomination secrétaire de séance ;
- ✓ Approbations des comptes rendus des 18 novembre et 9 décembre 2014 ;
- ✓ Révision du Plan d'Occupation des Sols ;
- ✓ Motion Center Parcs ;
- ✓ Approbation du règlement de la salle polyvalente ;
- ✓ Achat de terrain à Guy THOMASSET ;
- ✓ Aménagement foncier ONF ;
- ✓ Elections départementales des 22 et 29 mars ;
- ✓ Distribution du bulletin ;
- ✓ Questions diverses

Avant d'entamer la séance, David demande à chacun de se présenter à Sophie qui remplace Nicolas, celui-ci ayant trouvé un autre travail. Sophie se présente à son tour au conseil.

Le quorum est atteint, Caroline PEAUCELLE est nommée secrétaire de séance.

Approbation des comptes rendus des 18 novembre et 09 décembre 2015

Aucune remarque particulière n'étant faite, les membres présents adoptent à l'unanimité les comptes rendus des 18 novembre et 09 décembre 2014.

Révision du Plan d'Occupation des Sols

Après relecture du projet de délibération relative à la révision du Plan d'Occupation des Sols, il est proposé de la soumettre à nouveau à Mme LAURENT du SANO, notamment pour ce qui concerne la partie qui traite du SCOT (Schéma de cohérence Territorial) : quel SCOT ? Nord Isère ? celui à venir ?...

Le conseil émet un avis favorable pour la transmission à Mme LAURENT.

Motion Center Parcs

Considérant le nombre d'emplois que créera l'installation par Pierre & Vacances d'un Center Parcs à Roybon, le conseil émet un avis favorable à la motion proposée.

Approbation du règlement de la salle polyvalente

Après discussion, le conseil municipal entérine la proposition de la commission sur le règlement de la salle et les tarifs qui deviennent :

1- TARIFS ETE (01/05 au 30/09)

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">➤ <u>Week-end complet (Samedi 8h30 au Dimanche 20h00):</u><ul style="list-style-type: none">- 250€ pour les habitants ou contribuables de Montcarra.- 400€ pour les personnes non résidentes de Montcarra sous parrainage d'un habitant du village.➤ <u>Possibilité en semaine (Du lundi au Vendredi) ou jour férié (hors WE), horaire sur demande à la mairie :</u><ul style="list-style-type: none">- 100€ pour les habitants ou contribuables de Montcarra.- 150€ pour les personnes non résidentes de Montcarra sous parrainage d'un habitant du village. |
|--|

2- TARIFS HIVER (01/10 au 30/04)

- Week-end complet (Samedi 8h30 au Dimanche 20h00):
 - **300€** pour les habitants ou contribuables de Montcarra.
 - **450€** pour les personnes non résidentes de Montcarra sous parrainage d'un habitant du village.
- Possibilité en semaine (Du lundi au Vendredi) ou jour férié (hors WE), horaire sur demande à la mairie :
 - **150€** pour les habitants ou contribuables de Montcarra.
 - **200€** pour une journée pour les personnes non résidentes de Montcarra sous parrainage d'un habitant du village.

Reste une fiche d'urgence pour le défibrillateur à faire, fiche de numéro de secours.....

Sophie sera chargée d'établir le document modifiable qui pourra être complété directement sur le site de la commune.

Une parenthèse est ouverte pour rappeler qu'il est bon de demander leur attestation d'assurances RC aux associations utilisatrices de la salle. Ceci sera fait.

Achat de terrain à Guy THOMASSET

Il est proposé d'acquérir la parcelle A382 appartenant à M. Guy THOMASSET afin de permettre la réouverture du chemin « la vie des ânes ». Cette parcelle de 4.533 m² a été négociée 0,40 € avec le propriétaire, soit un montant total de 1813,20 € plus les frais de géomètre et de notaire à la charge de la commune.

Des subventions seront demandées au Conseil Général et au CDDRA.

Aménagement foncier ONF

Le Maire expose que par arrêté d'aménagement en date du 2 avril 2009, la surface de la forêt communale de Montcarra a été arrêtée à 13.8490 ha. Cet aménagement préconisait l'application du régime forestier à la parcelle A323 pour une surface de 1.0640 ha, parcelle incluse dans la surface arrêtée à 13.8490 ha. Cependant, au cadastre cette parcelle a une surface de 1.0511 ha.

Il y a donc lieu de demander l'application du régime forestier pour la parcelle A 323 pour une surface de 1.0511 ha.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Elections départementales des 22 et 29 mars

Il est demandé à chacun d'être présent ces deux journées.

Distribution du bulletin

Chacun est remercié pour le travail réalisé. Une liste de distribution par rue a été faite et sera complétée.

Le bulletin de la CCBD devrait arriver le 15, il serait bon de distribuer tout à la fois.